

Conditions Générales d'Utilisation

Préambule

« X'MAP » est un outil d'Information Géographique géré par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont vocation à définir les modalités d'utilisation du portail « X'MAP » par les communes voulant utiliser les services cartographiques.

L'accès aux services cartographiques est soumis à l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Si vous refusez tout ou partie de l'une des conditions ou obligations contenues dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, veuillez ne pas poursuivre l'utilisation de « X'MAP ».

Définitions

Pour la compréhension des présentes conditions générales d'utilisation, sont dénommés :

- **CGU** : Conditions Générales d'Utilisation.
- **SIEIL** : Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire.
- **CNIL** : Commission Nationale de l'informatique et des libertés.
- **DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques.
- **MAJIC III** : documentation littérale ou documentation foncière du cadastre. Ils comportent notamment des informations relatives aux propriétés bâties et non bâties et aux propriétaires. Cette documentation comporte 5 fichiers que sont le fichier des propriétaires d'immeubles (FP), le fichier des propriétés bâties (FPB), le fichier des propriétés divisées en lot (FPDLL), le fichier des propriétés non bâties (FPNB) et le fichier Lot-Local (FLLOC).
- **RGPD** : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
- **Service** : l'ensemble des modules, des fonctionnalités permettant d'accéder aux données géographiques disponibles.
- **SIG** : Système d'Information Géographique.
- **Utilisateur** : Personne ayant validé les CGU et pouvant accéder aux services géographiques proposés par le SIEIL et dont l'inscription aura été validée les services du SIEIL.

Objet

Les services cartographiques du SIEIL permettent :

- La consultation des données géographiques,
- La création et la mise à jour de données,
- Le téléchargement de données,
- La déclaration des pannes en éclairage public,
- L'édition de cartes sous forme papier ou numériques (image, PDF...)

Engagement

L'utilisateur certifie l'exactitude et la véracité des informations et justificatifs fournis et s'engage à agir en bonne foi dans le cadre de l'utilisation de « X'MAP ».

L'utilisateur s'engage à utiliser un matériel ne contenant pas de virus et avec les mises à jour faites de son navigateur.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il fait des fonctionnalités proposées par « X'MAP ».

L'utilisateur doit veiller à préserver la sécurité et la confidentialité de son mot de passe et est responsable de toute activité effectuée à travers son compte.

L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser les données aux seules fins de l'exercice de sa mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial.
- Respecter l'intégrité des données consultables sur « X'MAP » de façon à n'en altérer ni le sens, ni la portée, ni les applications possibles et les droits de diffusions.
- Ne pas ternir pour responsable le SIEIL sur d'éventuels problèmes relatifs à la qualité des données transmises par l'utilisateur, lequel n'exerce aucun contrôle sur les dites données.
- Reconnaître que les données mises en consultations via « X'MAP » par le SIEIL ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire. Plus précisément, la mise à disposition de ces données ne dispense pas l'utilisateur de consulter le Guichet unique visé à l'article L. 554-2 du code de l'environnement dans le cadre de la réalisation de travaux à proximité d'ouvrages dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, l'accès aux services « X'MAP » n'exempte pas l'utilisateur de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Le SIEIL s'engage à :

- Fournir un accès sécurisé pour la consultation des données géographiques via « X'MAP ».
- Fournir un service de support à l'utilisateur du lundi au vendredi, sauf jour férié, suivant les plages horaires suivantes : 9h00 - 12h00 / 14h00 – 17h00.
- Prévenir les utilisateurs en cas d'interruption des services pour la réalisation d'opération de maintenance.

Disponibilités des services

Il faut noter que X'MAP est une application web est comme tout site, susceptible de dysfonctionnements, anomalies d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, notamment dans les cas suivants : mauvaise utilisation du portail web du fait d'un équipement inadapté, d'un débit réseau inadapté par rapport à l'offre du fournisseur d'accès internet (FAI) ou encore encombrement du réseau internet.

L'utilisateur ne pourra pas en aucun cas rechercher la responsabilité du SIEIL en raison de tels dysfonctionnements, anomalies, erreurs ou interruptions, du fait d'opération de maintenance, de mise à jour ou de modification de tout ou partie du site.

Le SIEIL ne saurait être tenu responsable des dommages indirects résultant de l'utilisation du site, des services cartographiques ou de sa base de données, notamment du manque à gagner, de la perte

de profit ou de chiffres d'affaires, de l'atteinte à la réputation ou l'image de marque, ou des dommages découlant de la perte de données.

Le SIEIL peut momentanément suspendre l'accès aux services proposé par X'MAP pour procéder à des opérations de maintenance.

Données à caractère personnel

Relatives à l'utilisateur

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés Les données personnelles de l'utilisateur sont susceptibles d'être collectées dans les cas suivants :

- Création d'un compte,
- Appel du service support aux utilisateurs,
- Utilisation du formulaire de contact,
- Inscription à une lettre d'information.

Les données collectées par utilisateur sont : nom, prénom, mail, collectivité ou établissement de rattachement et fonction.

Un historique des connexions est établi par l'application et collecte les données suivantes : dates et horaires de connexion, nom d'utilisateur.

Les données collectées sont conservées durant toute l'utilisation du compte utilisateur.

A ce titre, un outil de suivi des connexions est mis en place afin d'en suivre l'utilisation et l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

L'hébergement de l'ensemble des données est sous la responsabilité du SIEIL.

Données personnelles présentes dans les fichiers fonciers MAJIC III

Les données proposées au sein des services cartographiques sont différenciées en données publiques et données à caractère personnel.

Le SIEIL attire votre attention concernant la manipulation des données à caractère personnel dans la mesure où elles sont particulièrement protégées par :

- le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à ces textes, le SIEIL s'engage à :

- Sécuriser l'accès aux données à caractère nominative par l'attribution de logins d'authentification aux stricts utilisateurs autorisés,
- Fournir à la collectivité territoriale qu'un accès aux données cadastrales de son territoire.

Les données du cadastre sont la propriété de la DGFIP qui a accordé au SIEIL un droit de traitement dans le cadre de ses missions de service public.

Seuls les agents habilités peuvent disposer d'un accès aux informations du cadastre au titre d'une au moins des finalités suivantes :

- Constituer des dossiers d'acquisitions ou de ventes foncières ;
- Gérer les permissions de voiries ;
- Envoyer aux propriétaires fonciers des courriers d'information sur des opérations d'aménagement ou d'entretien les concernant ;
- Instruire les demandes d'autorisation du droit des sols ;
- Gérer et exploiter les déclarations d'intention d'aliéner ;
- Gérer le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ;
- Délivrer des relevés aux propriétaires et répondre aux personnes souhaitant obtenir des renseignements concernant une parcelle déterminée (dans la limite des informations communicables et dans les conditions rappelées ci-dessous).

Un engagement de confidentialité devra être rempli par la collectivité pour permettre à ses agents l'utilisation des données foncières Majic III.

Responsabilités et obligations de l'utilisateur sur les données cadastrales.

Les données foncières Majic III sont des données à caractère nominatif qui entrent dans le champ d'application :

- du RGPD, Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
- de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations recueillies sont stockées dans l'outil par le responsable de traitement du SIEIL (le Président du SIEIL) pour [finalités du traitement]. La base légale du traitement est [base légale du traitement]. – liste des bases légales : <https://www.cnil.fr/fr/les-bases-legales>

Les données collectées sont les suivantes : [données collectées]

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : [destinataires des données]. Les données sont conservées pendant [durée de conservation des données prévue par le responsable de traitement].

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](https://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du SIEIL : rgpd@sieil37.fr ou par voie postale à l'attention du délégué à la protection des données.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Dans ce cadre, l'utilisateur s'engage à respecter de façon absolue les obligations de confidentialité suivantes émises par ces textes et à les faire respecter par son personnel :

- ne prendre aucune copie des informations communiquées via X'MAP sinon pour remplir ses missions de service public.
- ne pas utiliser les informations communiquées via X'MAP à des fins commerciales, électorales ou politiques ou qui soit de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée.
- ne pas permettre au public d'accéder directement aux services de X'MAP, de quelque moyen que ce soit.
- ne pas communiquer à des tiers les dates et lieux de naissance des propriétaires fonciers, les motifs d'exonération des taxes foncières. Seul le propriétaire foncier peut obtenir communication de l'ensemble des informations le concernant comme, par exemple, le relevé de propriétés.
- réutiliser les informations cadastrales que si la personne intéressée, en l'espèce, le propriétaire, y a consenti ou si l'autorité détentrice est en mesure de les rendre anonymes, ou à défaut d'anonymisation, si une disposition législative ou réglementaire le permet.

Propriété intellectuelle

- ✓ Le SIEIL n'est d'aucune manière responsable des données dont ils ne sont pas propriétaires.
- ✓ Le SIEIL réutilisent ces données dans les conditions définies par les licences associées.

L'utilisation de X'MAP ne confèrent aucun droit de propriété intellectuelle à l'utilisateur sur les éléments appartenant au SIEIL ou à ses concédants.

L'utilisateur s'interdit donc d'utiliser, de reproduire, de représenter, de modifier, d'adapter, de traduire, de copier, de distribuer tout ou partie de données SIG quel qu'en soit le support et le procédé employé.

Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes et autres documents présentes dans X'MAP qui sont protégés par des droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle, soit que le SIEIL en soit titulaire.

Evolution des CGU

Le SIEIL se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation, à tout moment sans préavis, pour les adapter aux modifications législatives et réglementaires, ou modifier les fonctionnalités proposées dans les cadres des services.

En cas de modification des CGU, l'utilisateur devra valider la nouvelle version.

En cas de désaccord, l'utilisateur pourra en faire part au SIEIL qui procédera à la clôture et à la suppression de son compte de connexion.

Contact

Vous pouvez contacter le SIEIL en utilisant cette adresse : <https://sieil37.fr/contacter-le-sieil.html>

ou

Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.

12-14 rue Blaise Pascal

BP 51314 – 37013 Tours CEDEX 1

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Adresse

Profession

Objet de la demande

reconnait avoir été personnellement informé(e) que les informations cadastrales mises à ma disposition sont soumises, notamment, aux limites fixées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A ce titre, je m'engage à respecter les obligations de discrétion et de sécurité à l'égard des informations nominatives contenues dans la documentation cadastrale, c'est à dire notamment :

- ne pas **enregistrer, communiquer** ou **céder** ces informations à d'autres personnes ;
- ne pas **utiliser** les informations cadastrales à **des fins de démarches commerciales, politiques ou électorales**, ainsi que dans tout autre but qui ne serait pas conforme à la finalité fiscale et foncière des fichiers et donc m'abstenir notamment de toute action de démarchage, de publipostage à partir des informations dont j'ai pu prendre connaissance soit par consultation, soit par délivrance d'extraits de cette documentation ;
- ne pas **user** de ces informations de manière pouvant porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de leur vie privée.

Je déclare avoir été informé(e) que contrevenir à ces limites engage ma responsabilité personnelle et peut être passibles de sanctions pénales.

Fait à..... , le.....

Signature,